



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

LETTRE OUVERTE au Directeur Régional de Pôle-emploi Guadeloupe et Îles du Nord à propos de LA BAISSSE DU CHOMAGE EN GUADELOUPE (SOI-DISANT « MEILLEURE BAISSSE DE FRANCE »).

Pointe-à-Pitre, le 17 02 2020

Monsieur,

Nous avons bien compris que la Guadeloupe est une étape dans votre « précieuse carrière », peut-être même un irremplaçable tremplin. Mais est-ce bien une raison pour tenter de faire dire aux choses ce qu'elle ne sauraient dire, et vous abandonner à commenter avec un triomphalisme hors de mise et de propos la baisse récente des effectifs des Demandeurs d'emploi de la Guadeloupe et des Îles du Nord ?

Pour mémoire, la population de la Guadeloupe, Îles du Nord incluses, diminuant et vieillissant à toute allure, ne compte plus désormais qu'un peu plus de 422.000 habitants, soit 0,68% de la population française.

Les 65.600 Demandeurs qui, nonobstant la baisse « spectaculaire » du chômage, y demeurent inscrits dans les catégories ABC au terme du quatrième trimestre 2019, et n'ont donc toujours pas trouvé de situation professionnelle, représentent, quant à eux, 1,14% des Demandeurs nationaux ! C'est-à-dire que la part du chômage national qu'ils constituent est plus importante, de 68%, que celle que les habitants de la Guadeloupe et des Îles du Nord occupent dans la population nationale.

Pis encore, les 54.905 Demandeurs de catégorie A, qui n'ont eu aucune activité sur le trimestre écoulé, pas même une heure, représentent 1,55% des Demandeurs de même catégorie inscrits au niveau national. Plus du double (228%) de la part des Guadeloupéens dans la population !

Depuis des décennies, les jeunes adultes partent massivement pour pallier l'offre de formation insuffisante et, surtout, pour essayer de trouver en France, voire n'importe où sur la planète, une activité qui leur permette de gagner dignement leur vie. C'est en réalité à une catastrophe humaine, sociologique autant qu'économique, que vous applaudissez bruyamment, croyant y voir quelque effet de vos mérites.

Car la Guadeloupe toute entière nourrit et éduque ses enfants, pour voir une partie exorbitante d'entre eux aller ensuite exercer leurs talents au profit d'autres régions ou pays, et y avoir leurs enfants, dont bien peu reviendront ensuite participer à son développement économique.

Plus encore qu'à un fragile développement de l'emploi, qui ne consiste dans la majorité des cas qu'en une activité précaire et mal rétribuée (sur les presque 146.000

Déclarations préalables à l'embauche enregistrées en 2019 au niveau régional, à peine 10% étaient des CDI), ce sont donc des causes démographiques affligeantes qui expliquent l'essentiel de la diminution de la Demande d'emploi enregistrée.

Pour les travailleurs qui restent, la règle est la précarité, des contrats à durée déterminée qui se raccourcissent, des salaires inférieurs de 10 à 15% à la moyenne nationale dans le secteur privé, et les implacables conséquences de tout ceci lorsque s'achèvent les contrats, ou que l'entreprise cesse son activité : Ils sont en moyenne 30% de moins à être indemnisés qu'au niveau national, et le montant de leurs allocations est inférieur de 10% à la moyenne nationale !

Et, quelle que soit la manière dont on l'estime, le taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est au moins le double du taux national !

Cette baisse des chiffres du chômage n'est donc en réalité que l'arbre qui cache la forêt.

Car si le nombre de Demandeurs d'emploi diminue actuellement, le taux de chômage, qui est près de trois fois supérieur au taux national, ne bouge pas d'un iota (puisqu'il il y a moins de chômeurs, mais aussi moins d'habitants...)!

Et d'autres raisons, qui n'ont rien de glorieux, viennent se combiner à l'exil des jeunes travailleurs guadeloupéens pour expliquer cette diminution de la demande d'emploi. La « procédure de radiation », délibérément écourtée, laisse en effet peu de temps à la régularisation des Demandeurs d'emploi.

Et les nouvelles règles de l'assurance chômage, appliquées depuis novembre 2019, dans leur cynique brutalité, ont tout à la fois réduit le nombre des bénéficiaires et le montant des allocations. Nombreux sont les Demandeurs d'emploi désabusés qui ne se réinscrivent même plus, alors qu'ils sont toujours à la recherche d'un emploi, car ils ne perçoivent plus aucune allocation.

Quant aux moyens dont nous disposons pour apporter une aide véritable aux Demandeurs d'emploi, ou pour épauler les entreprises qui recrutent, ils sont pitoyablement insuffisants.

Depuis des années, Pôle emploi a privilégié un management par les chiffres et les indicateurs au détriment d'une gestion humaine des agents et d'une organisation adaptée aux besoins réels de nos usagers.

Les errements et dommages consécutifs à ces choix sont légions :

- ✚ Non valorisation des agents seniors mis en difficulté et poussés à bout jusqu'à la rupture conventionnelle ;
- ✚ Absence de reconnaissance de la compétence et des qualifications des agents ;
- ✚ Harcèlement des représentants du personnel ;
- ✚ Absence de vision stratégique qui laisse notre établissement sans défense face aux diktats nationaux.

Comment en effet comprendre autrement que la Note nationale sur la formation ne s'applique pas en Guadeloupe, et que le budget formation 2020, malgré l'importance

des besoins, ait été restreint, mettant de fait encore plus en difficulté les usagers et les agents ?

Comment accepter sans réagir les conséquences des nouvelles règles de l'assurance chômage, dans une région où moins de 30% des demandeurs d'emploi sont indemnisés ? Se conjuguant aux effets ravageurs du chômage endémique et de la précarité érigée en système d'assujettissement, ces nouvelles règles entraîneront à coup sûr plus de pauvreté et plus de violence.

Comment accepter qu'au sein d'une Institution, dont le rôle est de contribuer à la lutte contre le chômage, la précarité et l'exploitation deviennent la norme (recours aux CDD sur des missions pérennes, recrutement à la tête du client de profils inexpérimentés sous couvert de tests fallacieux, exploitation de centaines de jeunes dans le cadre de contrats civiques) ?

Comment accepter qu'on sollicite des collègues débordés (voire même précaires) pour « tutorer » les nouveaux arrivants, non pas pour compléter et renforcer leurs compétences, comme cela se devrait, mais pour se substituer à de véritables parcours de formation ? Pourquoi faire peser sur les agents du rang l'irresponsabilité d'une direction qui nous laisse en rade à la première difficulté, quitte à nous envoyer devant les tribunaux et à nous virer sans autre forme de procès !

A quoi servent les différents partenariats signés avec les différents acteurs du territoire ?

Enfin, quand on sait comme nous l'importance de l'enjeu formatif en Guadeloupe, comment accepter que des centres de formation soient contraints de continuer, deux ans après la fin de leurs actions, à réclamer leur paiement à Pôle-emploi, mettant en difficulté l'utilisateur ainsi que l'agent ?

Une communication externe gorgée d'autosatisfaction, centrée sur l'excellence supposée de vos résultats, fait vraisemblablement partie des exercices imposés par votre fonction.

Mais nous, agents, ne saurions en être dupes, alors qu'en interne les informations indispensables à notre activité sont distillées au compte-goutte, mettant chacun de nous en porte à faux, au préjudice de nos usagers ! Et que la dégradation de nos conditions de travail, l'opacité dans la gestion des ressources humaines, l'absence de concertation et la vacuité des nouveaux mots d'ordre qui fusent chaque semaine comme autant d'injonctions à se taire et à courber l'échine sous la férule des Indicateurs suprêmes, nous plongent chaque jour davantage dans un univers orwellien.

Répondè réponn !

Marie-Agnès CASTROT
Déléguée syndicale CGTG